

Cahier des charges des déléguées de volée

- Version du 21 juillet 2015 –
(Version féminisée selon l'AG de mai 2017)

Le présent document a pour but de préciser le rôle des déléguées de volée et de le rendre systématique. Il est destiné aux déléguées, à tous les étudiantes, ainsi qu'à toute personne de la faculté impliquée dans l'enseignement. Il s'agit d'une version modifiée et simplifiée de celle du 10 avril 2013. (Le genre féminin a été utilisé dans tout le document mais représente de manière égale les représentants des deux sexes.)

Définition

Les déléguées sont les représentantes de leur volée vis-à-vis de l'AEML (Association des Etudiants en Médecine) et de la faculté. Elles sont élues en début d'année académique, conformément à l'article 5.3.1 des statuts de l'AEML. Les déléguées exercent leur mandat lors des séances de l'Assemblée des Déléguées (AD) et de la CCE (Commission Consultative des Etudiantes).

Tâches des déléguées

Outre les tâches définies à l'article 5.3.4 des Statuts de l'AEML, les déléguées visent à améliorer la communication entre les étudiantes et la faculté, et veillent à représenter les avis des étudiantes de leur volée. Elles participent ainsi à l'optimisation du cursus et de la qualité des cours. Pour cela, elles entretiennent des contacts réguliers avec leurs collègues de volée, et si nécessaire organisent, des votes au sein de leur volée. Dans le cadre de leurs tâches, les déléguées de volée assistent aux CCE, aux AD et aux AG de l'AEML.

- Les déléguées présentent lors des CCE, les demandes et les idées des étudiantes de leur année.
- Les déléguées entretiennent le contact avec les enseignants lorsque cela est nécessaire afin de régler certains problèmes plus rapidement.
- Les déléguées s'assurent également que tous les problèmes importants ou non résolus par voie directe soient communiqués à la présidente de la CCE et à l'Ecole de Médecine.
- Les déléguées donnent un retour sur les sessions d'examens (écrits et ECOS) lors des CCE.
- Les déléguées donnent un retour sur la qualité de l'enseignement en présentant un rapport de fin d'année à la CCE prévue à cet effet.
- Après chaque CCE, les déléguées s'assurent que les éléments pertinents des discussions soient connus de leur volée.
- Les déléguées encouragent la participation aux évaluations de modules par leur volée.
- Les déléguées préparent dès le début de l'année la séance de retour des modules organisée à la fin de chaque semestre. Ceci consiste à prendre notes, tout au long de chaque module, des avis positifs ou négatifs sur les cours ou sur le module en général, ainsi que des problèmes d'horaires, de supports de cours, de logistique, etc... Il faut également lire le rapport d'évaluation de chaque module. Le but étant de retransmettre au responsable de module le plus d'informations utiles à la coordination de celui-ci, lors de la séance prévue à cet effet.
- Les déléguées se tiennent également à disposition de l'Ecole de Médecine pour des contacts rapides avec leur volée.

Contact

La liste des déléguées figure sur le site de l'AEML (www.aeml.ch, onglet CCE). Elle est également transmise au secrétariat de l'Ecole de Médecine accompagnée des numéros de téléphone des déléguées responsables de chaque volée.